

LA GESTION DES DIGUES

À L'HEURE DE LA GEMAPI



JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

27 novembre 2015 – Saint Donat sur l'Herbasse (26)

Contexte

La Loi MAPAM a fait évoluer les compétences et les responsabilités des collectivités locales en matière de systèmes d'endiguement, notamment à travers le décret du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Certaines structures se retrouvent désormais responsables d'ouvrages sans pour autant avoir de connaissances concernant la réglementation et les obligations qui les entourent.

À travers cette journée, l'Association Rivière Rhône Alpes, en partenariat avec France Digues, souhaite donc apporter les bases juridiques et techniques permettant aux gestionnaires et futurs gestionnaires de définir le système d'endiguement nécessaire à la mise en sécurité de leur territoire.

Objectifs

- ❖ Définir les systèmes d'endiguement, et présenter leur fonctionnement,
- ❖ Comprendre la réglementation encadrant les systèmes d'endiguement, notamment le nouveau décret « digues »,
- ❖ Réfléchir aux différentes modalités de gestion des digues,
- ❖ Présenter des retours d'expérience de gestion des digues : définition d'une stratégie, diagnostic, étude de dangers, système de surveillance, ...
- ❖ Faire le lien entre gestion des milieux aquatiques et sécurité du territoire.

Publics :

Techniciens des structures de bassin versant et des EPCI à fiscalité propre, exploitants de barrages et gestionnaires de digues, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs.

Avec la participation de



En partenariat avec



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00 Accueil des participants

09h30 Les systèmes d'endiguement, définitions et fonctionnement

À travers la loi MAPAM, les collectivités vont devoir passer d'une gestion par digue à la gestion d'un système d'endiguement. Précision des termes techniques, objectifs et fonctionnement de ces systèmes de protection. Mise en œuvre du décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Patrice MÉRIAUX – IRSTEA & Ivan BEGIC – DREAL Rhône-Alpes

10h15 Le décret « digues » du 12 mai 2015 : quelles conséquences pour les gestionnaires locaux ?

Présentation de la nouvelle réglementation encadrant la gestion des digues.

Anne-Laure MOREAU – CEPRI

11h00 Quelle organisation des opérateurs publics pour les digues de mon territoire ?

Responsabilités des communes et des EPCI. Effets et limites des transferts de compétence. Délégations de compétences et répartition conventionnelle des responsabilités.

Philippe SCHMIDT – Avocat

12h00 Déjeuner

13h30 Définition d'une stratégie de gestion des digues

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI, le SMBV Véore s'engage dans la gestion « officielle » des ouvrages hydrauliques. Avec plus de 90 km de linéaire de digues sur son bassin versant, la définition d'une stratégie d'intervention est nécessaire.

Julien DUMOUTIER – Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (26)

14h00 Du diagnostic sommaire des digues à l'étude de dangers

Suite à un inventaire du parc d'ouvrage, le SM3A a réalisé les diagnostics sommaires des digues. Les résultats confrontés aux différentes questions en lien avec le SAGE ont permis de programmer des études de danger adaptées à la réalité du territoire.

Emmanuel RENOU – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (74)

14h45 EDD, l'étude de tous les dangers ?

L'étude de danger synthétise la connaissance, la performance et le risque associés à l'ouvrage, mais aussi l'engagement et le niveau de responsabilité du gestionnaire. Au cœur de nombreux débats, elle est actuellement en cours de refonte... Que peut-on – ou que doit-on – en attendre ?

Michel PINHAS – AD Isère Drac Romanche

15h15 SIRS Digues V2 : le logiciel métier coopératif proposé par France Digues

SIRS Digue est un logiciel destiné à faciliter le travail quotidien du gestionnaire de digues. Finalités et fonctionnalités du logiciel.

Isabelle MOINS – France Digues

15h45 Stratégie de surveillance et d'entretien des digues au SYMADREM

Présentation de la stratégie de surveillance et d'entretien des digues. Actions menées hors et en période de crue et lien avec les plans communaux de sauvegarde.

Séverine CHARDES – SYMADREM

16h15 Discussion et mise en perspective : vers une conciliation entre la gestion des milieux aquatiques et la gestion du risque

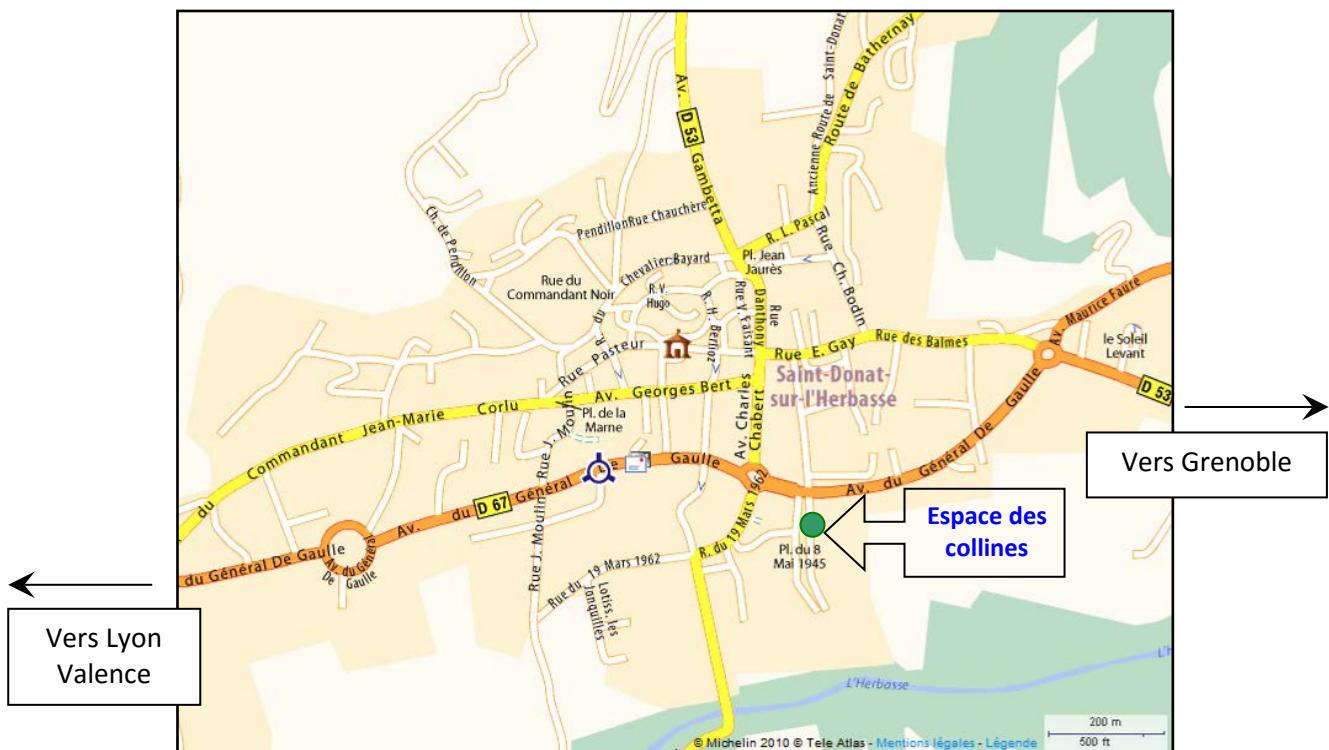
17h00 Fin de journée

PLAN D'ACCÈS



Espace des collines
1330 Avenue du Général de Gaulle
26260 Saint Donat sur l'Herbasse
Tél. : 04 75 45 14 54

Préparez votre itinéraire :
<https://goo.gl/maps/YPxYeKUZ7T52>



En voiture

De Grenoble (1h - 90 km) :

A49 sortie n°7 : Romans - Bourg-de-Péage

Traverser Pizançon et Romans sur Isère

Arrivée à Saint Donat sur l'Herbasse par la D53

De Lyon (1h10 – 100 km) et de Valence (30 minutes – 32 km) :

A7 sortie n°13 : Tain-l'Hermitage - Romans - Tournon

Continuer sur la D532 en direction de Saint Donat

Traverser Chanos-Curson

Arrivée à Saint Donat sur l'Herbasse par la D67

En train

30 minutes de la gare de Valence TGV

15 minutes de la gare de Romans – Bourg-de-Péage

20 minutes de la gare de Tain-l'Hermitage